

Initiatives ministérielles

Il y a deux mois, au moment où nous débattions de la Loi sur les banques à la Chambre, quelqu'un a proposé un amendement. Je pense que c'était un libéral.

• (1050)

L'idée donnait au consommateur qui croyait avoir été traité injustement par son banquier, la possibilité de déposer une plainte auprès du surintendant des institutions financières.

Si la plainte se révélait fondée, elle était consignée dans le rapport annuel déposé par le surintendant à la Chambre des communes. C'était vraiment une mesure de contrôle pour éviter que les gens soient victimes du pouvoir et de la bureaucratie des banques.

Puisque nous cherchons à améliorer ce projet de loi, je me demande si je peux me permettre de proposer au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, d'établir un genre de mécanisme d'appel qui ne serait pas sans rappeler celui que nous avons intégré à la Loi sur les banques.

Par exemple, supposons que je postule un emploi avec la conviction d'avoir la compétence voulue, que je me rends compte que je ne l'obtiens pas pour des raisons de favoritisme et que j'ai de bonnes raisons de le croire.

Je pense qu'il serait bon que, dans pareil cas, je puisse m'adresser à un genre de cour d'appel pour les fonctionnaires qui s'estiment lésés.

[Français]

Mme Gibeau: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de cette question qui me permet de donner à mon honorable collègue une réponse qui va certainement le satisfaire, parce que la réponse à sa question est oui, ce mécanisme-là est prévu.

Dans les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, il y a des modifications qui offriraient des mesures de protection contre les abus et notamment, un examen indépendant qui pourrait être effectué par un tiers. Ce qui fait en sorte que les personnes qui pourraient avoir l'impression d'avoir été lésées, pourraient avoir accès à un mécanisme qui est écrit, élaboré et explicité dans les propositions qui ont été faites.

Cet esprit-là, en même temps, ne réduit pas la notion de responsabilité, d'imputabilité au niveau des gestionnaires et des patrons. Il y a toujours la notion de *check and balance*. L'esprit dans lequel le gouvernement dépose cette loi-là, c'est pour dire que nos fonctionnaires, nos

gestionnaires sont des gens compétents. De façon générale, sur la base d'un principe, nos gens sont compétents et il n'y a pas d'abus. Mais au cas où quelqu'un aurait l'impression qu'il y a abus, il y a des mécanismes qui sont prévus.

[Traduction]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je veux traiter très brièvement de cette mesure législative qui, selon moi, a des incidences énormes sur la prestation des services du gouvernement du Canada et sur les relations qui s'exercent entre la population et son gouvernement par l'intermédiaire des fonctionnaires.

À l'instar de nombreux députés qui siègent à votre gauche, je suis d'avis que ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité.

Nous croyons que les répercussions de cette mesure législative sont telles que bien des gens voudront dire leur mot, comme les employés de la fonction publique, cela va de soi, et, à plus forte raison, ceux qui ne font pas partie de la fonction publique.

Je reviens tout juste d'une séance du Comité des comptes publics où le gouvernement du Canada explique aux divers ministères comment il dépense plus de 100 milliards de dollars.

Dans le domaine des comptes publics, notre plus gros problème réside dans la complexité de la documentation qui nous est fournie. Ces informations, à ce que l'on dit, sont destinées non seulement aux députés de la Chambre des communes et au Parlement, mais également aux Canadiens.

Si nous voulons vraiment changer quelque chose à la fonction publique fédérale pour la responsabiliser davantage, pour accorder plus de flexibilité aux gestionnaires, pour pouvoir régler certains dossiers à divers paliers, pour assurer un service plus direct aux contribuables et aux clients des ministères, il nous faudra aussi trouver le moyen de rendre compte des dépenses publiques à la population canadienne. Nous avons encore du chemin à faire avant d'en arriver là. C'est pourquoi je propose que l'on confie à un comité spécial du Parlement le soin d'examiner toute la question. Ce serait très simple.

Plusieurs députés ont déjà fait allusion au moral qui règne au sein de la fonction publique. La grève est terminée, mais subsistent beaucoup de problèmes à régler en ce qui concerne les relations avec les cadres supérieurs, avec les gestionnaires et même entre les employés.